

**Réunion du jeudi 14 mai 2020 à 20h 15 sous la présidence de
M. Jean-Gabriel MASSON, Maire**

Présent (en physique) : Jean-Gabriel Masson, Myriam Delattre, Nathalie Gernez, Thérèse Ingelaere, Bernard Fruleux, François Coevoet, Roselyne Blondel, Véronique Lagache
Présent en visio conférence : Nicole Glorian, Guillaume Jamez, Roger Lemaire
Pouvoirs donnés : Jean Mouchon, Josiane Wagon, Franck Gothière

Excusé : Jean-Baptiste Aube,

✓ **Point sur le traitement de la crise COVID.**

Monsieur le Maire fait un point sur la gestion de la crise sanitaire COVID sur la commune .

A ce jour aucun nouveau cas nous a été remontée depuis fin mars. La région Hauts de France continue à être en zone rouge le fait du nombre de lits en réanimation > 60%

Thérèse Ingelaere et Myriam Delattre interviennent

- 1) sur la gestion des masques : grâce au projet mené par Mme Christine CHRETIEN et Mme Thérèse INGELAERE , 1100 masques barrières (AFNOR) ont été confectionnés par un grand nombre de bénévoles (quelque soit le travail fourni) en un laps de temps record de 15 jours afin que chaque habitant du village (sauf enfants de moins de 6 ans) soit doté d'un masque avant le 11 mai. Préparation et distribution par les élus et bénévoles. Un nouveau stock de + de 200 est en cours de confection.

2450 masques jetables de la région ont été réceptionnés. Nous attendons les masques réutilisables de la région pour une prochaine distribution. Il a été convenu lors du conseil que les masques jetables seraient répartis en priorité pour le personnel école, mairie, médiathèque, ERP, commerces, assistantes maternelles et personnel soignants. Ensuite la dotation se fera selon la demande avec des modalités de distribution. Pas d'achat supplémentaire de masque pour l'instant.

- 2) Les appels téléphoniques, les visites (à distance), les courses pour les personnes isolées ou vulnérables continuent en complément de la solidarité qui s'est installée au sein du .village. Beaucoup de remerciements et de gratitude.

Ouverture des bâtiments communaux selon les conditions sanitaires imposées :

- 1) Ecole : Aucune fermeture depuis le confinement. Accueil journalier de 1 à 8 enfants. Gestion complète assurée par la directrice Anne Florence Willefert, Marie (agente prématernelle) ; Roselyne Blondel (adjointe) et le renfort des agents techniques de la commune.
- 2) Médiathèque, en drive à partir du 16 mai (retour et reprise des commandes de livres via le site).
- 3) Mairie : réouverture au public aux horaires habituels depuis le 11 mai. Encore beaucoup de demandes par contacts téléphoniques ou par messagerie.
- 4) Autres bâtiments : pour l'église, aucune cérémonie avant le 2 juin à part les enterrements avec public réduit (max 20 personnes). De même pour les lieux publics,

- espaces verts et stade, interdiction prolongée jusqu'au 2 juin (diffusion d'un nouvel arrêté) sauf si retour du département en zone verte
- 5) Reprise des activités économiques (commerce, centre équestre, cabinets médicaux...)

Travaux : reprise du chantier du lotissement de la Pommeraie avec la pose du gaz et électricité. Assainissement (reprise envisagée le 25 mai). L'achèvement de la phase 2 se fera donc dans le temps réparti du départ et la phase 3 devrait débuter le 15 juin. (Rue de Lommeries).

✓ ***Plan de reprise école et périscolaire sur la période de crise.***

Point reprise école

L'école et la mairie ont accueilli entre 1 et 8 enfants sur l'accueil service minimum pour les enfants du personnel prioritaire, du lundi au vendredi, mercredi inclus (pas eu de demande le WE)

A partir du 11 mai, l'école ne peut plus accueillir ce service (ni enseignant, ni local).

Le 26 avril dernier, le gouvernement annonçait la période de déconfinement à partir du 11 mai.

La rentrée pour les écoles primaires est prévue de manière progressive à partir du 12 mai.

25 mai pour les premières classes du secondaire.

Les 1^{er} et 3 mai, nous recevions 2 versions du protocole sanitaire

Le 3 mai, nous recevions la version définitive du protocole permettant le repas sur place et de ne pas nettoyer le midi si le même groupe reste dans la classe.

Début mai : préparation du plan de reprise scolaire et périscolaire par les conseils des maîtres et la commission municipale.

Avant le 11 mai : Réaménagement des locaux, **signalisation, tracé cour de récréation, nettoyage approfondi des locaux, nettoyage des filtres par Eiffage**

11-12 mai : pré-rentree pour les enseignants et agents de la commune, formation des agents : gestes barrières, désinfection des locaux, modification de planning, modification de leur fiche de poste, Intervention d'une psychologue pour préparer le retour des enfants.

14, 15, 18, 19 mai : phase de rodage avec les élèves (1/2 journée et pas d'accueil le midi). L'accueil se fait par petit groupe d'enfants par classe et section

Le changement de groupe entre le matin et l'après-midi nécessite le nettoyage de la salle le midi et une 2^{ème} fois avant l'arrivée suivante le matin.

A partir du 25 mai : accueil des enfants, 1 semaine sur 2 (ou 2 jours sur 4, suivant la classe). Pas de TPS (pas d'obligation de scolariser sur la commune, renvoi vers les MAM, crèches, assistantes maternelles)

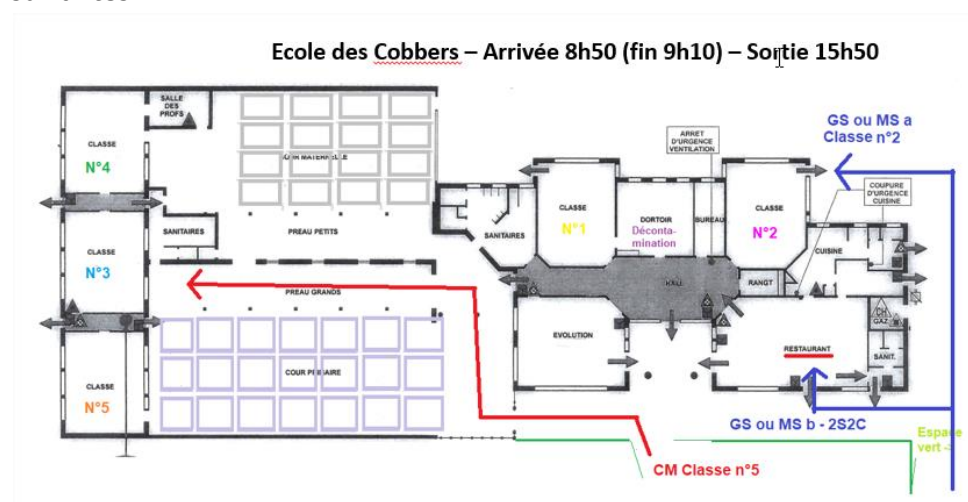
PS présents à 25 % (1 groupe sur 2, le matin), groupe de 6-7 maxi

Autres élèves présents à 50 %, groupe de 10-15 maxi

Repas tiré du sac (pas de cantine). Pas de garderie avant et après l'école (car souillerait la salle occupée après par un autre groupe).

Les élèves arriveront à l'école en échelonné donc les heures d'entrée et de sortie seront différentes (voire les pauses méridiennes aussi) pour éviter le brassage des élèves. Un retard de la famille ne permettra pas de l'accueillir sur la journée.

Dans un premier temps, nous estimons nécessaires des créneaux de 20 minutes par classe (arrivées échelonnées des familles qui seront convoquées à un horaire précis à respecter + retirer les chaussures en maternelle), mais cela peut être revu à la baisse dans les semaines suivantes.



Les élèves alterneront entre différentes activités : cours (avec récré au milieu), 2S2C (Sport/santé/culture/civisme), activités avec un agent de la commune, repas pris en classe.

Principe : les élèves ne changent pas de place pendant la journée de classe.

Le protocole nécessite que tous les agents soient présents, les arrêts maladie remplacés et un renfort particulièrement le midi (2 recrutement supplémentaires).

Pendant un arrêt périscolaire, obligation de remplacement poste par poste ce qui nécessiterait 5 personnes à partir du 25 mai.

Votre enfant est en	Il viendra à l'école :
PS	Tous les matins
MS	Toute la semaine 1 semaine sur 2 de 8h50 à 15h50 ou 8h30 à 16h30
GS	Toute la semaine 1 semaine sur 2 de 8h50 à 15h50 ou 8h30 à 16h30
CP	Tous les lundis et mardis de 9h10 à 16h10
CE1	Tous les jeudis et vendredis de 9h10 à 16h10
CE2	Tous les lundis et mardis de 9h30 à 16h30
CM1	Toute la semaine 1 semaine sur 2 de 8h50 à 15h50

La commune envisage par ailleurs l'accueil en garderie (9-17h) sur un lieu différent (Salle du Temps Libre) et avec une gestion étanche pour les enfants ne pouvant être accueilli à l'école 1 semaine sur 2.

Les parents sont en attente de réponse, nous devons nous exprimer lors du prochain conseil d'école le 15 mai.

Voici les éléments abordés en commission vie scolaire du 5 mai.

Au vu du nombre d'enfants fréquentant habituellement, pas d'accueil le mercredi.

Dans l'hypothèse où la garderie se mettrait en place, il y aurait des priorités suivant la situation des parents (travail, métier prioritaire...)

Pas de facturation pour les enfants du personnel sur leur temps de travail (mesure visant à favoriser la reprise d'un maximum de personnes œuvrant pour la commune).

Facturation à raison de 12 € la demi-journée, 24 € la journée.

Accord et vote à l'unanimité du conseil sur le principe et le tarif (facturation à la demi-journée payable en fin de période). Sur la période d'avant confinement, accord pour facturer à l'unité les familles ayant fait le choix du forfait garderie.

✓ **Prévision des centres de Loisirs Grandes vacances RCLV**

Une réglementation envoyée par la DDCS impose quelques critères pour l'ouverture et le fonctionnement des ALSH qui sont provisoires pour le moment, les textes définitifs arrivent la semaine du 2 juin

De ce fait l'organisation de la saison estivale risque d'être modifiée et des solutions ont été proposées par Rigolo Comme La Vie.

Dispositif particulier pour cet été :

Fonctionnement juillet : Accueil des enfants maternels à le Maisnil et des primaires à l'école de Radinghem, les ados peuvent rester à Octave Bajoux (sous réserve que les surfaces des locaux le permettent)

Fonctionnement Août : Accueil des enfants maternels à Fromelles et des primaires et ados à Aubers ou inversement (sous réserve que les surfaces des locaux le permettent)

Questionnement sur le recrutement, budget et durée du centre

En accord avec le conseil :

Pour l'accueil en août, les locaux de l'école de Fromelles pourront être ouverts, par exemple pour les maternelles.

Le conseil municipal ne souhaite pas ouvrir le centre sur la dernière semaine d'août car nous aurons besoin de plusieurs jours pour mettre en place l'école suivant le protocole sanitaire applicable en septembre 2020 (et non connu à ce jour) et ne pas compromettre la rentrée de septembre

Ouverture de poste ATSEM

Demande accord du conseil pour ouverture au plus vite du recrutement au poste d'ATSEM 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe.

Ce poste implique d'être lauréat du concours.

Accord à l'unanimité.

Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 21H50